Hospitalisation du Français Patrice Faye condamné au Burundi

@rib News, 06/10/2011 â€“ Source AFPLe ministÃ¨re franÃ§ais des Affaires Ã©trangÃ¨res a confirmÃ© aujourd'hui l'hospitalisation de Patrice Faye, un FranÃ§ais de 58 ans condamnÃ© au Burundi Ã 25 ans de prison pour viols et dÃ©tenu depuis avril.Â«Â Patrice Faye est hospitalisÃ© depuis le 23 septembre dernier, en accord avec l'administration pÃ©nitentiaire burundaise, dans le service du mÃ©decin conseil de l'ambassade de France dans un hÃ´pital de BujumburaÂ Â», a indiquÃ© Bernard Valero, porte-parole du Quai d'Orsay, lors d'un point de presse.
Une source pÃ©nitentiaire burundaise avait annoncÃ© mercredi cette hospitalisation, prÃ©cisant que Patrice Faye, "trÃ¨s malade, ne pouvait plus Ãªtre soignÃ© dans le dispensaire de la prison de Mpimba".Le procÃ¨s en appel de Patrice Faye, qui s'est ouvert le 19 septembre devant la Cour d'appel de Bujumbura, a Ã©tÃ© renvoyÃ© sine die peu aprÃ¨s son ouverture, Ã la suite d'une demande de mise en libertÃ© provisoire dÃ©posÃ©e par la dÃ©fense qui avait invoquÃ© l'Ã©tat de santÃ© du prÃ©venu.Patrice Faye avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© le 5 avril aprÃ¨s des accusations de viol portÃ©es par cinq jeunes filles, dont des mineures frÃ©quentant une Ã©cole qu'il a crÃ©Ã©e en faveur de jeunes en difficultÃ©.La France a condamnÃ© les "incohÃ©re qui ont caractÃ©risÃ© le premier procÃ¨s et a demandÃ© un procÃ¨s Ã©quitable en appel. Le procÃ¨s de M. Faye, qui a toujour clamÃ© son innocence, s'Ã©tait dÃ©roulÃ© en kirundi (langue nationale) Ã huis clos le 16 juin Ã Bujumbura.Â«Â Depuis le dÃ© comme vous le savez, notre ambassade est pleinement mobilisÃ©e, dans le cadre de la protection consulaire, sur la situation de notre compatriote. Notre consul Ã Bujumbura lui rend rÃ©guliÃ¨rement visiteÂ Â», a indiquÃ© aujourdâ€™hui Berna Valero.